

RÈGLEMENT DU JEU « GRANDS JEUX LE VOYAGE D'ARLO »

1 – La SOCIETE Les CRUDETTEs (343 127 585 RCS Orléans SIRET : 343 127 585 00 036), ci-après « La société organisatrice » organise en partenariat avec la SOCIETE THE WALT DISNEY COMPANY (France) SAS – dans le cadre de la sortie du film « Le Voyage d'Arlo » – une opération nationale du 26 octobre au 27 novembre 2015, dans toutes les enseignes - un jeu à instants gagnants gratuit sans obligation d'achat intitulé « GRANDS JEUX LE VOYAGE D'ARLO », ainsi qu'un questionnaire, de 3 questions à choix multiples, sur la bande annonce du film qui, en cas de réponses exactes, se finalisera par une inscription à un tirage au sort réalisé le **jeudi 3 décembre 2015**. Ces jeux seront disponibles sur le site www.crudettes-voyage-arlo.fr.

2 – La participation est ouverte à tout consommateur (à condition d'être une personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exception :

- du personnel de la société Les Crudettes ainsi que les membres de leur famille
- du personnel des entreprises fournisseurs des lots ainsi que les membres de leur famille
- du personnel de l'enseigne participante ainsi que les membres de leur famille

Lors de l'opération, des stickers contenant un QR Code seront collés sur les sachets de salades Les Crudettes. Ces QR Codes permettront d'accéder via un Smartphone sur le site www.crudettes-voyage-arlo.fr et y retrouver le jeu d'instant gagnants. L'accès pourra se faire directement via internet en tapant l'adresse du site, ou par le site internet de « la société organisatrice ». Le consommateur pourra aussi, sur le site internet, visionner la bande annonce du film, ce qui lui permettra d'accéder au questionnaire à choix multiples permettant de valider son inscription au grand tirage au sort.

3 – Pour participer aux jeux, les participants devront dans un premier temps remplir bulletin de participation prévu à cet effet. (Nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone, e-mail, ... à préciser). Le jeu se déroule de la manière suivante :

Jeu Instants gagnants :

Chaque participant devra se connecter sur le site www.crudettes-voyage-arlo.fr via Smartphone ou ordinateur, pour accéder au jeu à instants gagnants. Il devra gratter une case interactive et aura la possibilité de gagner un des lots suivants :

10 Vols en Montgolfières par France Montgolfières d'une valeur unitaire de 217€.

Détails: 10 billets de un vol pour un vol pour une personne à choisir sur le Val de Loire (Chenonceau), la Bourgogne (Vézelay), l'Île de France (Fontainebleau) ou la Haute Provence (Forcalquier).

- La société France Montgolfières enverra aux adresses postales communiquées par le gagnant à « la société organisatrice » dès le tirage au sort effectué.

- Les billets seront valables un an à partir de la date d'émission de manière à couvrir la saison de vol (début avril 2016 à fin octobre 2016)

- Une fois les billets reçus, les gagnants devront prendre contact avec la société France Montgolfières au 03 80 97 38 61 avec leur numéro de billet pour communiquer la région et la date choisies.

- les billets sont valables pour toute personne physiquement en bonne santé, il n'y a pas de conditions particulières (sauf problèmes graves cardiaque ou prothèse). Les femmes enceintes ne sont pas habilitées à voler.

- Les enfants au-delà de 6 ans. Les enfants ou personnes mentalement déficientes devront être accompagnés d'un adulte pendant le vol.

- La Société Organisatrice ne saurait être inquiétée ou recherchée du fait d'indisponibilité du lieu et des dates choisi par le Gagnant.

- Le transport du domicile du gagnant au lieu du vol est à la charge du Gagnant.

30 DVD Pixar d'une valeur unitaire de 20€.

50 peluches « Arlo » d'une valeur unitaire de 20€.

230 affichettes « Le Voyage d'Arlo » d'une valeur unitaire de 5€

100 places de cinéma « Le Voyage d'Arlo » d'une valeur unitaire de 10€

Grand tirage au sort :

Les participants auront également la possibilité de participer au grand tirage au sort et gagner **un séjour sur L'Île de Madère par Top of Travel pour 4 personnes.**

Pour participer, les participants devront visionner la bande annonce du film pour répondre à un quizz de 3 questions.

Le tirage au sort se fera virtuellement, le 3 décembre 2015, sur le site internet www.crudettes-voyage-arlo.fr et désignera un bulletin gagnant parmi les participants d'un séjour sur L'Île de Madère par Top of Travel pour 4 personnes d'une valeur de 3 600€.

*Détail du séjour : 1 séjour de 7 nuits à l'hôtel Estrelícia – Dorisol 3*** (ou équivalent, TOP of travel se réservant le droit de changer sa production en 2015/16), en petit déjeuner (base chambre double standard) pour 4 personnes.*

Le séjour comprend le vol France/Funchal/France, les transferts, les taxes aéroports et les redevances (hors options et excursions)

Le séjour est valable jusqu'au 31 octobre 2016, sous réserve de disponibilités, selon le calendrier des vols TOP of travel – hors périodes de vacances scolaires toutes zones.

Ce lot pour 4 personnes, d'une valeur de 3600€, est non modifiable, non remboursable.

*HOTEL ESTRELICIA - DORISOL 3****

*Dans le complexe hôtelier Dorisol, l'Estrelicia est incontestablement l'un des hôtels 3*** le mieux situé dans Funchal, au cœur du quartier touristique du Lido.*

A flanc de colline, il domine la baie de Funchal et l'océan Atlantique. Les chambres et certaines parties communes ont été rénovées en 2013. C'est une adresse idéale pour des vacanciers dynamiques et désireux de découvrir l'île de Madère.

4 – Les lots mis en jeu pour les Instants Gagnants seront remis aux gagnants lors de deux sessions d'envoi postal (au début des Semaines 46 et 49 de l'année 2015). Le lot mis en jeu pour le grand tirage au sort sera remis au gagnant par envoi postal maximum 30 jours après le tirage du bulletin.

Les gagnants ne peuvent ni prétendre à une remise de lot en dehors de ces conditions, ni à l'échange ou à la contre-valeur en espèces de l'objet gagné.

5 – La société Les Crudettes se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce jeu sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci lors de l'expédition, de leur non réception ou de leur détérioration et de leur livraison avec retard.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Par ailleurs, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

6 - Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur domiciliation, leur contremarque et leur activité. Toute information présentant une anomalie (notamment coordonnées erronées, incomplètes, illisibles, fausses, falsifiées, mensongères, incorrectes, inexactes, raturées) entraînera la nullité de la participation.

Un seul bulletin par foyer et par tirage sera accepté sous peine d'invalidité. Par foyer, on entend même nom et même adresse.

Toute participation frauduleuse sera annulée et la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites pénales.

7 - La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les dispositions ci-dessus constituent l'intégralité du règlement.

8 - Le règlement du présent jeu est déposé auprès de Maître LEFEBVRE, huissier de justice, 2 rue Colombier 45000 Orléans

Le Règlement sera disponible sur le site internet www.crudettes-voyage-arlo.fr.

Les noms des gagnants et le Règlement complet peuvent être obtenus à titre gratuit, sur simple demande écrite, en indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse), envoyée à Les Crudettes ZI Saint Barthélémy BP75 45110 Châteauneuf Sur Loire Cedex. Les frais de timbre sur la base d'un courrier de 20g seront remboursés (Au tarif lent en vigueur) sur simple demande.

9 - Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données, à finalité commerciale, le concernant en écrivant à l'adresse de la société organisatrice, énoncé au point 8 ci-dessus.